Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 10 (1901)
Heft: 29

Vereinsnachrichten: Zur gefl. Notiz = Avis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Basel, den 20. Juli 1901. ✳ № 29. ✳ Bâle, le 20 Juillet 1901.

Erscheint Samstags

Paraissant le Samedi

Abonnement:

Für die Schweiz:
3 Monate Fr. 2.—
6 Monate „ 3.—
12 Monate „ 5.—

Für das Ausland:
3 Monate Fr. 3.—
6 Monate „ 4.50
12 Monate „ 7.50

Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:
7 Cts. per 1 spaltige Millimeterzeile oder deren Raum. — Bei Wiederholungen entsprechend Rabatt.
Vereins-Mitglieder bezahlen 3 1/2 Cts. netto per Millimeterzeile oder deren Raum.

Schweizer Hotel-Revue
Revue Suisse des Hôtels

Abonnements:

Pour la Suisse:
3 mois Fr. 2. —
6 mois „ 3. —
12 mois „ 5. —

Pour l'Etranger:
3 mois Fr. 3. —
6 mois „ 4. 50
12 mois „ 7. 50

Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:
7 Cts. par millimètre-ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce.
Les Sociétaires payent 3 1/2 Cts. net par millimètre-ligne ou son espace.

Organ und Eigentum des **Schweizer Hotelier-Vereins** — 10. Jahrgang | 10me Année — Organe et Propriété de la **Société Suisse des Hôteliers**

Redaktion und Expedition: **Sternengasse No. 21, Basel** ✳ **TÉLÉPHONE 2406** ✳ Rédaction et Administration: **Sternengasse No. 21, Bâle.**

Zur gefl. Notiz.

Wir machen hiemit die tit. Mitglieder auf den der heutigen Nummer beiliegenden Aufruf betr. die Prämierung langjähriger Angestellter aufmerksam.

Für das Centralbureau,

Der Chef:
Otto Amsler.

AVIS.

Nous tirons l'attention de MM. les Sociétaires sur l'appel joint à ce numéro, concernant les récompenses d'employés.

Pour le Bureau central,

Le chef:
Otto Amsler.

L'industrie des hôtels
à l'exposition industrielle cantonale de Vevey.

Comme nous l'avons déjà dit, l'ouverture de l'exposition industrielle de Vevey a eu lieu, au milieu du concours enthousiaste de la population tout entière et de nombreux invités et visiteurs du dehors, au jour fixé, c'est-à-dire le 28 juin. A contempler les coquets bâtiments qui s'élèvent sur la place du Marché, il faut convenir qu'on a su créer, sur un espace relativement restreint, un chef d'œuvre d'architecture dont l'effet tant extérieur qu'intérieur est imposant. Il ne serait pas équitable de vouloir mettre en parallèle, sous ce rapport les deux expositions de Bâle et de Vevey: d'un côté la grande cité disposant d'un espace illimité et de ressources financières abondantes, là une ville d'environ 15,000 âmes au budget modeste et au territoire borné. Il est donc permis de dire qu'en tenant compte des facteurs essentiels, Vevey a fait aussi bien, sinon mieux que Bâle.

Ce qui nous a frappé avant tout, en parcourant l'intérieur, c'est que la charpente de la toiture et la couverture elle même sont masquées par des volums d'étoffe claire qui produisent sur l'œil du spectateur une impression très agréable. C'est plus fini. A mentionner tout particulièrement aussi la cantine, décorée avec autant de goût que d'originalité, et pouvant contenir 3000 personnes. Quand on connaît la prédilection des Vaudois pour la vie de cantine à laquelle se livrent les familles entières avec tenants et appartenants, on comprend les dimensions données à ce bâtiment. D'ailleurs, Vevey a la chance de voir, pendant toute la durée de l'exposition, les fêtes et les congrès nationaux ou internationaux se succéder dans ses murs de semaine en semaine, ce qui constitue une diversion agréable à la satiété qui se produit parfois dès avant la clôture d'une exposition. La présence simultanée de l'exposition fédérale des beaux-arts a l'avantage d'attirer les visiteurs de l'étranger en plus grand nombre que ce n'eût été le cas sans cela.

Mais venons en à nos moutons, c'est-à-dire à l'exposition de l'industrie des hôtels.

C'est dans l'un des quatre pavillons d'angle, et dans celui dont la position privilégiée permet au visiteur d'admirer, sur le quai, le splendide panorama des Alpes, que les hôteliers ont installé l'exposition qui présente leur activité. Ce pavillon constitue en même temps un lieu de repos pour le visiteur qui vient de parcourir déjà une partie des galeries, soit à droite soit à gauche.

L'intérieur, bien que drapé et décoré avec simpitcité, produit une impression favorable, rehaussée encore par des meubles gracieux et de jolis groupes de plantes vertes. Prenons place sur l'un des sièges capitonnés qui nous invite, et regardons au tour de nous: ce qui frappe d'abord notre vue, c'est le chalet artistement sculpté du „Syndicat des Intérêts de Montreux"; c'est le même qui figurait à l'exposition de Paris, et qui présente au spectateur, en photographies et en tableaux, toutes les beautés naturelles et curiosités de tout genre de Montreux et de ses environs: bref, une pièce de réclame de premier ordre. Derrière ce chalet, nous voyons les graphiques de M. Bührer représentant les conditions atmosphériques de Montreux; puis les tableaux statistiques de l'industrie hôtelière et de la circulation des étrangers à Montreux par M. G. Bettex, avec en regard les chiffres de la statistique suisse, représentée dans le même pavillon par trois grands tableaux de la Société suisse des hôteliers avec leurs tracés graphiques et leurs données arithmétiques; à côté, la littérature professionnelle de la même société.

A notre droite se dresse un grand relief de Montreux et de ses environs, et au dessus une carte en relief de cette même contrée. La littérature professionnelle est représentée en outre par de nombreux volumes de M. le professeur Maillard de Lausanne, traitant surtout de la cuisine, puis par les divers journaux d'étrangers, ainsi que par des collections de menus. Le tout est complété par un arrangement varié composé de tableaux-réclames de nombreux centres d'étrangers et hôtels du canton.

Il se peut que depuis l'ouverture de l'exposition, cet ensemble se soit encore accru de certains détails, mais sans que l'impression totale en soit modifiée.

Terminant notre visite par une tournée superficielle à travers toute l'exposition industrielle, nous trouvons comme groupes principaux l'instruction publique, l'agriculture (plus spécialement la viticulture), la pêche, les boîtes à musique, les cigares, les chocolats, etc. etc. Dans le groupe de l'hygiène, les expositions des établissements de Leysin, Bex (Grand Hôtel des Salines) et Yverdon. L'exposition tout entière surprend par la richesse et surtout l'originalité des arrangements des diverses maisons; on a l'impression que c'est non seulement la main, mais encore l'esprit qui a travaillé.

Souhaitons qu'une affluence toujours plus grande de visiteurs vienne récompenser les efforts de la ville de Vevey.

Il faut que ce'a change.

(Correspondance.)

Partout, dans presque tous les pays, on améliore les conditions de la circulation, par l'introduction continuelle de nouveaux trains plus rapides et plus confortables; il est aujourd'hui possible de parcourir des distances considérables sans changer de wagon; bref, tous ceux qui ont voyagé et voyagent encore beaucoup reconnaîtront que ces dernières années ont amené bien des modifications avantageuses Il n'y a qu'un seul point qui soit resté tel quel, je dirais presque qui ait empiré, c'est le passage aux douanes de frontière. Il serait à désirer qu'une plume autorisée voulût bien soumettre le sujet à une critique serrée. Les tracasseries douanières sont le tourment des voyageurs appelés à passer la frontière. Le mal n'est pas bien grand pour celui qui voyage seul, mais il en est autrement pour le père de famille accompagné de sa petite tribu. Qui ne connaît les ennuis qui attendent le malheureux arrivant à la frontière par une nuit froide et pluvieuse. Le compartiment est plein, petits et grands se sont installés tant bien que mal; au bout d'un certain temps, tout le monde dort; les enfants surtout, fatigués par l'excitation qui préside à tout voyage, n'entendent même pas les bruits de ferraille et autres que produit le roulement du train. Le père, et plus encore la mère, espère que le douanier ne troublera pas le repos de ces pauvres petits — vaine illusion: tout le monde descend, tel est l'ordre impitoyable qui retentit. On arrache les petits dormeurs à leur sommeil, on les enveloppe à la hâte dans un vêtement quelconque et l'on court par la pluie et le froid, à la suite d'autres victimes, assister à la visite dans un local aux courants d'air glacés, après s'être mis en sueur pour réunir ses colis. Que de malades partis pour retrouver la santé ont vu leur état s'aggraver à la suite d'un traitement semblable! Dans le temps, en Suisse du moins, nous n'avions guère à souffrir sous ce rapport, toute la procédure se réduisant à sa plus simple expression; mais de nos jours, on paraît avoir pris pour modèles les pays voisins. c'est du moins le cas à Chiasso, où les voyageurs entrant en Suisse ne sont pas mieux traités qu'à Bellegarde ou à Vintimille par exemple. Ce n'est pas aux employés que je fais ce reproche, ils ont des ordres et ne font que leur devoir; c'est aux autorités supérieures que je m'adresse. C'est le vent qui vient d'en haut qui devrait changer; c'est dans ces hautes sphères qu'on devrait se demander s'il ne serait pas possible d'introduire des réformes dignes des temps modernes. On a fait dans le domaine des communications — y compris la poste — des progrès si considérables qu'on ne comprend pas pourquoi les douanes ne suivent pas le mouvement et s'encroûtent dans les formes moyenâgeuses. Les hautes sphères ne verront-elles pas renaître un Stephan? Il faudrait, il est vrai, une entente internationale, mais du moment que toutes les nations qui nous entourent en sont arrivées peu à peu à la conviction que les étrangers constituent pour leur pays un facteur qui n'est pas à négliger, la solution ne nous semble pas difficile à trouver. N'y aurait-il pas parmi le personnel des douanes une tête ingénieuse douée d'énergie et de bonne volonté? *Ch. St.*

Note de la rédaction. Dans l'assemblée générale de l'Union des Sociétés suisses de développement qui a eu lieu au mois de juin, le Vorort a été chargé de demander par pétition aux autorités supérieures de faciliter les formalités en douane, spécialement en ce qui concerne Chiasso et la frontière du lac de Constance.

CAS DE DÉCÈS A L'HOTEL.

Les autorités des trois communes du Cercle de Montreux viennent d'élaborer un tarif officiel d'indemnités pour cas de décès et de maladies dans les hôtels de Montreux.

1° Pour cas de mort naturelle non précédée de maladie, ayant occasionné un séjour en chambre, suivant l'importance de l'appartement de 200 à 300 fr.

2° Pour cas de mort après maladie non contagieuse ayant occasionné un séjour dans l'hôtel, de 300 à 400 fr.

3° Pour cas de maladie contagieuse non suivie de décès, suivant l'importance de l'appartement, de 200 à 400 fr.

4° Pour cas de mort à l'hôtel ensuite de maladie contagieuse, de 400 à 800 fr.

L'indemnité comprend la désinfection de la chambre, de la literie, des tapis, etc., ainsi que le temps pendant lequel la ou les chambres restent inoccupées. Conformément à la loi, l'hôtelier aura le droit d'exiger le transport au Sanatorium de toute personne atteinte d'une maladie contagieuse. Il pourra également exiger l'enlèvement des corps dans les 24 heures.

Les cas d'autopsie, de suicide, de folie, etc., ne sont pas compris dans ce tarif et feront l'objet de tractations spéciales avec l'hôtelier.

Les hôteliers dont les maisons sont situées dans le Cercle de Montreux devront fournir à l'autorité municipale, lorsque celle-ci en fera la demande, la justification des frais occasionnés par la désinfection.

Menschen- und Tierschutz.

(Korrespondenz.)

In meiner letzten Einsendung habe ich die Zollbehandlung der Reisenden einer Kritik unterworfen, heute möchte ich einen andern wunden Punkt berühren, der ebensoviel Interesse verdient. Es handelt sich dieses Mal um die Bahnhöfe, d. h. um den Mangel an Schutz vom Coupé bis zu den Omnibus resp. Wagen. Die neueren Bahnhöfe werden mit allen Verbesserungen versehen, es werden geradezu fabelhafte Summen angelegt, um dem gesteigerten Verkehr gerecht zu werden; die technischen Fragen werden bis ins kleinste erwogen, aber für die Bequemlichkeit des Publikums — doch eigentlich dem Hauptfaktor — wird viel zu wenig gesorgt. Wer kennt nicht die Unannehmlichkeiten, wenn man bei Regenwetter irgendwo ankommt, die Schirme stecken im Futteral, nun heisst es raus damit, auch wenn die Ellenbogen so eingeklemmt sind, dass zu einer freien Bewegung überhaupt kein Platz ist, der glückliche Besitzer eines Schirmes ist also noch verhältnismässig gut daran, aber wehe dem, der keinen hat, er ist unbarmherzig den Schleusen des Himmels preisgegeben. Wenn auch die Entfernung, welche schutzlos bis an den Hotel-Omnibus oder -Wagen zurückgelegt werden muss, nicht gerade gross ist, — sehr oft ist sie es aber — so genügt sie doch, bei starkem Regen einem, gelinde gesagt, das Vergnügen zu verderben. Es sollte in Zukunft überall bei allen Neubauten darauf hingezielt werden, dass die Omnibuse und die für den Bahndienst bestimmten Wagen trockenen Fusses erreicht werden können, d. h. es sollten an die Bahnhöfe Hallen angebaut werden, wo Menschen und Tiere geschützt sind. Ich kenne bei uns in der Schweiz nur einen Bahnhof mit einer derartigen Halle, es ist derjenige der Bundesstadt, wenn ich ihn im Uebrigen auch nicht gerade als nachahmungswert hinstellen möchte, scheint er mir doch in dieser Beziehung wert als Beispiel aufgeführt zu werden.

Da bei Ihnen in Basel die Bahnhoffrage akut geworden ist, wäre gerade dort ein dankbares Feld diesen Knoten praktisch zu lösen. Für uns in der Schweiz ist ja alles, was mit dem Verkehr zusammenhängt, äusserst wichtig, nicht nur in materieller, sondern auch in moralischer Beziehung; stehen wir doch gewissermassen an der Spitze und bieten der ganzen Welt Gelegenheit unsere Einrichtungen durch persönliche Benützung zu prüfen und unsern Ruf zu verbreiten. Wenn der Bund einmal ganz Besitzer der Bahnen sein wird, werden jedenfalls an verschiedenen Bahnhöfen bauliche Veränderungen vorgenommen, es wäre deshalb gut, dem Programm noch eine Nummer beizufügen und diese heisst Wagen-Halle. Ausserdem spricht noch folgendes dafür: Der Leser möge sich in eine grössere Stadt oder einen bedeutendern Kurort denken und zwar an einem Regentage, er stelle sich die endlosen Reihen der Omnibuse und Wagen vor, vor denen die armen Pferde, die Köpfe hängen lassend, nass und frierend stehen, man braucht kein Tierschutzfanatiker zu sein, um mit den Tieren Mitleid zu haben. Ich spreche nicht von den Menschen, denn diese können sich meistens schützen, wenn es auch nur im Innern der Wagen selbst wäre, aber die Tiere sind schutzlos der Witterung preisgegeben. Ich kann mich bei einem solchen Anblick des Gedankens nicht erwehren, dass Niemand gefühlloser ist als — der Mensch. *Ch. St.*